

Déclaration préalable de la FSU au CSAD du 30 mars 2026

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSAD,

Ce CSAD se tient après les élections municipales, après une campagne électorale marquée par la multiplication des menaces et agressions visant certain·es candidat·es. Ces tensions, qui portent atteinte à la démocratie, interviennent au moment où l'extrême-droite est sortie renforcée d'un emballement médiatique et le camp progressiste mis au ban, dans une inversion des valeurs préoccupante. Mais les impostures de l'extrême-droite et son projet dangereux, contraire aux valeurs émancipatrices et égalitaires que porte l'École publique, qui fracturent la société, ne peuvent être dissimulées bien longtemps. La FSU est déterminée à combattre les idées de l'extrême droite dans l'unité la plus large.

Le contexte international est également alarmant. Le droit international est bafoué par des États qui décident unilatéralement d'interventions militaires et remettent en cause le principe de souveraineté des États. La FSU condamne ces agressions et l'escalade militaire engagées par les États-Unis et Israël contre l'Iran et le Liban. Elle réaffirme son attachement au droit international et à la paix.

A l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, les mobilisations qui ont rassemblé des milliers de personnes ont été un succès, comme à Dijon. La FSU s'en félicite. Cette mobilisation qui s'inscrit dans un contexte particulièrement préoccupant, marqué par des dynamiques réactionnaires qui remettent en cause les droits et les libertés fondamentales des femmes, montre que l'exigence d'égalité entre les femmes et les hommes reste très forte. Dans ce contexte, la FSU demande l'abandon des projets du gouvernement qui visent à durcir les conditions d'octroi du temps partiel thérapeutique, restreindre les autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à la santé. Elle continue de combattre la diminution de 10% de la rémunération des agent·es placé·es en congé de maladie ordinaire qui touche aussi les femmes enceintes, en dépit de l'ajout d'une semaine au congé pour grossesse pathologique. Les avancées nécessaires se heurtent encore aux contraintes budgétaires, c'est inacceptable.

L'austérité budgétaire, en plus de ses effets sur les moyens alloués au service public et les rémunérations des agent·es publics, atteint désormais leurs droits. La FSU dénonce cette trajectoire dont pâtiront à la fois les personnels et les usager·es. Le Service public d'Éducation doit retrouver la place qu'il mérite et les professionnel·les de l'éducation ont un besoin urgent d'être soutenu·es et reconnu·es. Cette place et ce soutien doivent se concrétiser par l'octroi de moyens pour faire fonctionner l'École. La baisse démographique est une opportunité pour faire mieux École et pour cela, les suppressions de postes doivent cesser. 11 646 classes ont été fermées depuis 2017, ce qui équivaut à environ 4 classes fermées par jour depuis l'élection d'E. Macron ! Pour nombre d'économistes, « la réduction du nombre d'enseignants n'est pas une opération rentable sur le long terme ».

Devant nous, il n'y a pas qu'un enjeu démographique, il y a aussi un défi démocratique. Pour la FSU, il est indispensable de maintenir la présence et l'ouverture d'écoles et d'établissements publics sur tout le territoire et de ne pas laisser des secteurs entiers à la seule offre du privé.

Les annonces récentes du ministère, s'agissant des orientations en matière d'évaluation et de pilotage du système éducatif, confirment une logique que la FSU conteste : celle d'une école du tri, pilotée par des indicateurs, qui renforce les inégalités au lieu de les combattre, à rebours d'une École émancipatrice. Dans le même temps, les réalités de terrain sont sans appel.

La FSU regrette l'absence de révision de la carte de l'Éducation prioritaire qui aurait permis de traiter de manière structurelle la question des inégalités sociales et scolaires, dont la persistance et l'aggravation pèsent sur le quotidien de nos collègues. Nationalement, 66 écoles hors REP dont l'IPS se situe entre 70 et 90 ont bénéficié de moyens, malheureusement contractuels. Aucun dans notre académie ! Pourtant En Côte d'Or, c'est cas le de 16 écoles dont 3 < 80.

A cela s'ajoute la montée des violences sur les agent·es, enseignant·es, AESH, personnels éducatifs. Depuis trop d'années, la FSU vous alerte sur ce phénomène qui s'accélère chaque année. Les signalements d'agressions, tant physiques que psychologiques, sont en nette augmentation. Dans notre département, 176 dépôts en risque mental (+63 %/an dernier) avec pour la plupart arrêt de travail, dont 108 non reconnu en accident du travail et 161 en risque physique (+51 %).

Ces agressions mettent en péril la sécurité des personnels de la communauté éducative et mettent à mal leur santé ainsi que leur sérénité au travail. En réponse, les politiques éducatives que vous relayez, ne font que détruire ce qui pouvait apporter des solutions : absence de formation des enseignant·es, mutualisation des AESH, suppressions des plus de

maîtres que de classe, non ré-abondement des RASED, insuffisance de recrutement de psychologues...

Il y aura l'année prochaine 7 postes vacants sur 33 en Côte d'Or, pour 1 arrivée pour toute l'académie.

Le rectorat annonce les difficultés de recruter un médecin de prévention : pour le moment, il y a seulement 2 médecins pour toute l'académie alors qu'il en faut au minimum 1 par département.

La précarité dans laquelle sont maintenu-es les AESH n'est pas acceptable. Selon la DEPP en 2024-2025, 98% des AESH travaillent à temps incomplet, avec une quotité moyenne équivalente à 63% d'un temps plein. Leur salaire net mensuel moyen s'élève à seulement 1 030 euros et 90% d'entre elles estiment ne pas être rémunérées à la hauteur du travail accompli. Dans le même temps, elles accompagnent en pratique un nombre d'élèves largement supérieur à celui prévu par les notifications, signe d'un manque structurel de moyens humains.

La FSU rappelle ses exigences portant sur la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH, d'une rémunération à temps plein sur la base de 24 heures d'accompagnement, d'une formation qualifiante reconnue et de la reconnaissance d'un métier. Au-delà de la situation des personnels, c'est bien la qualité du service public d'éducation dont il est question : sans AESH formées, reconnues et stabilisées, aucune réponse pérenne aux besoins des élèves !

La maltraitance des AESH est un choix politique contre l'école inclusive.

La préparation de la rentrée scolaire 2026 subit les conséquences du calendrier électoral imposant un temps contraint et serré, impactant le travail des représentant-es syndicaux.cales, avec notamment une instance repli programmée pendant les vacances. Ce sera cette année la deuxième fois, puisque nous siégeons également fin août en GT d'ajustement de rentrée pour lequel nous redemandons d'ailleurs le retour à un CSAD.

Les opérations de carte scolaire qui s'engagent vont conduire à de nombreuses fermetures de classes. La FSU le réaffirme : la baisse démographique devrait permettre d'améliorer les conditions d'enseignement en réduisant les effectifs, et non servir de justification à des économies budgétaires. Les difficultés déjà majeures en matière de remplacement et de prise en charge des élèves à besoins particuliers, ne peuvent qu'être aggravées Afin de ne plus laisser à l'état de slogan l'école inclusive, il est urgent de revoir l'ensemble du système éducatif.

Avec 33 postes à rendre, aucune création de postes de titulaire remplaçant n'est envisagée alors que le département est en tension quasiment tout au long de l'année. La seule réponse à cette question est la mise en place d'un nouvel outil ARIA ++ qui ne change rien au remplacement moins moins ! Outil qui coupe le lien direct entre remplacé-es et remplaçant-es.

En conséquence, les droits des personnels, les droits syndicaux sont sacrifiés sur l'autel de la nécessité de service. Encore une fois, ce sont les enseignant-es qui pâtissent du manque de moyen. C'est inacceptable ! Non seulement nos conditions de travail se dégradent année après année, mais c'est maintenant la vie personnelle et la santé des collègues qui se trouvent impactées : les ASA sont de plus en plus souvent refusées ou accordées sans traitement. Des collègues ayant un besoin urgent d'exams médicaux sont obligé-es de faire des recours et de lever le secret médical pour espérer une révision de leur situation. Retraite à 64 ans, pouvoir d'achat en baisse de 20 % en 15 ans, injonctions, perte de sens du métier... Le ministère se pose-t-il vraiment la question de la crise d'attractivité ? Ou poursuit-il le démantèlement du service public d'Éducation jusqu'à destruction totale ?

A nouveau cette année, en CSA académique, 3 ULIS écoles ont été annoncées à l'étude dans notre département. Or il est fait mention dans votre document de 2 créations. A nouveau cette année, la FSU souhaite des éclairages sur cette question lors de ce CSAD, y compris sur les lieux ou zones d'implantation, qui sont indiqués au niveau académique et absents dans le document départemental.

A nouveau cette année, les GS/CP serviront de variable d'ajustement de la carte scolaire. Pas moins de 75 décomptées sur le champ complet, 49 déjà l'an dernier !

Face à cette situation, les mobilisations se multiplient dans le département comme sur l'ensemble du territoire : grèves, manifestation, rassemblement devant le rectorat le 19 mars et à nouveau ce matin de CSAD. Elles traduisent une exaspération profonde et une exigence de changement. La FSU appelle à amplifier ces mobilisations dans le cadre de l'intersyndicale de l'Éducation en particulier par une journée de grève nationale demain 31 mars. Les personnels et les parents d'élèves exigent l'abandon des suppressions d'emplois, des créations de postes à la hauteur des besoins, et un autre budget pour l'Éducation nationale.